



Province de Québec
MRC Vaudreuil-Soulanges
Municipalité de Saint-Clet

Avis public

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière
du 3^e exercice financier du rôle triennal 2024, 2025 et 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Pharand, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Clet :

QUE le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Clet pour l'année 2026, tel que préparé par la firme d'évaluateurs "LBP évaluateurs agréés", a été déposé au bureau de la greffière-trésorière et directrice générale le 4 septembre 2025;

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 4 rue du Moulin à Saint-Clet aux heures d'ouverture régulières : soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi inclusivement ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30 ;

QUE le sommaire du rôle d'évaluation déposé le 4 septembre 2025 est un sommaire touchant le TROISIÈME (3^e) exercice financier du rôle triennal s'appliquant pour les années 2024, 2025 et 2026;

QUE TOUTE DEMANDE DE RÉVISION

Pourra concerner une modification effectuée par une tenue à jour, une proposition de correction d'office ou une tenue à jour demandée;

Pourra être déposée au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (concernant la tenue à jour du rôle) et doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant ;

Devra être déposée, en personne ou par courrier recommandé, à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), soit la MRC de Vaudreuil-Soulanges, 280 boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5;

Devra, pour être recevable :

- Être réalisée sur un formulaire prescrit à cette fin par le Ministre et qui pourra être obtenu aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Être déposée à la M.R.C. Vaudreuil-Soulanges dans les 60 jours suivant l'expédition de l'avis de modification ou de correction;
- Être accompagnée de la somme d'argent qu'aura déterminée l'OMRÉ à cet effet.

Donné à Saint-Clet, ce 8^{ième} jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

Nathalie Pharand
Greffière-trésorière
Directrice générale